



Production d'énergie éolienne aux Îles-de-la- Madeleine

2 novembre 2015
Conférence préparatoire

ALIMENTER L'AVENIR

PROGRAMME DE LA CONFÉRENCE PRÉPARATOIRE

ALIMENTER
L'AVENIR

- Accueil et mot de bienvenue (15 minutes) ;
- Présentation (60 minutes) ;
- Pause (15 minutes) ;
- Période de questions.

Plan de la présentation

1. Mise en contexte
2. Besoins et exigences
3. Processus de sélection
4. Raccordement du parc éolien au réseau
5. Principaux engagements contractuels
6. Communications et échéancier
7. Période de questions

Note

- Veuillez prendre note que les renseignements contenus dans cette présentation sont présentés à titre d'information seulement. C'est le document d'appel de propositions qui tient lieu de document officiel.
- Tout changement au document d'appel de propositions doit être fait par l'émission d'un addenda.
- Le document détaillé d'appel de propositions est disponible sur le site Web d'Hydro-Québec Distribution (HQD).

CONFÉRENCE PRÉPARATOIRE

1 - MISE EN CONTEXTE

Mise en contexte

- HQD a lancé le 23 octobre 2015 un appel de propositions pour répondre à des besoins spécifiques dans son réseau autonome des Iles-de-la-Madeleine (IDL M).
- L'objectif est de réduire de façon substantielle le coût global de production du kWh aux IDLM.
- Pour ce faire, la solution recherchée est l'achat d'électricité produite à partir d'éoliennes situées aux IDLM qui sera intégrée au réseau des IDLM.

Mise en contexte (suite)

Orientation du projet

- Rechercher un promoteur qui assurera le développement, la réalisation et l'exploitation d'un parc éolien dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement en électricité.
 - Puissance installée visée du parc : 6 MW
 - Contrat d'une durée de 20 ans
 - Technologie éprouvée recherchée

RÔLE DE LA DIRECTION APPROVISIONNEMENT EN ÉLECTRICITÉ

ALIMENTER
L'AVENIR

- Procéder aux appels à la concurrence;
- Gérer les contrats d'approvisionnement en électricité du Distributeur;
- Préparer les plans d'approvisionnement en électricité.

RÔLE DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE DANS LE CADRE DE L'APPEL DE PROPOSITIONS

ALIMENTER
L'AVENIR

- Le Contrat signé entre les parties devra être approuvé par la Régie de l'énergie.

- HQD a retenu la firme Raymond Chabot Grant Thornton qui agira à titre de Représentant officiel dans le cadre du présent appel de propositions.
- Son rôle consiste notamment à :
 - accompagner le Distributeur dans le processus d'appel de propositions; et
 - participer aux échanges entre les soumissionnaires et le Distributeur.

RÔLE DU MILIEU LOCAL DANS LE CADRE DE L'APPEL DE PROPOSITIONS

ALIMENTER
L'AVENIR

- Pour les fins du présent appel de propositions, le « **Milieu local** » signifie la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine.

CONFÉRENCE PRÉPARATOIRE

2 - BESOINS ET EXIGENCES

CONDITIONS ET ADMISSIBILITÉ

- Pour être admis à déposer une soumission, les soumissionnaires doivent s'inscrire conformément aux exigences de l'article 3.3 du document d'appel de propositions.
- Le soumissionnaire ne peut déposer plus d'une soumission portant sur le parc éolien et il doit déposer avec sa soumission une résolution d'appui adoptée par le Milieu local.
- La puissance installée du parc éolien doit être de 6 MW, avec une marge de $\pm 10 \%$. La puissance maximale injectée au **point de livraison ne doit cependant jamais excéder 6 MW.**
- Le soumissionnaire ne peut soumettre un projet de parc éolien que s'il est situé sur le site d'implantation visé mais sa soumission pourra contenir un maximum de 2 variantes.

Site éolien retenu



AUTRES CONDITIONS

- Maturité technologique des éoliennes;
- Adaptation au climat froid;
- Attributs environnementaux appartiennent à HQD;
- Dommages à payer si l'énergie livrée < 95 % de l'énergie contractuelle pendant 3 ans suite à la date de début des livraisons (article 30.2 du Contrat-type);

DATE GARANTIE DE DÉBUT DES LIVRAISONS

ALIMENTER
L'AVENIR

- Le soumissionnaire offrira une date de début des livraisons en fonction de son échéancier;
- Cette date sera inscrite au contrat à intervenir comme date garantie de début des livraisons.

FORMULE DE PRIX ADMISSIBLE

- HQD recherche un prix qui lui permettra de réaliser des économies par rapport au coût d'exploitation actuel de la Centrale.
- Prix de la fourniture d'électricité recherché devra notamment être inférieur à l'ensemble des coûts suivants :
 - coût du carburant;
 - coût des émissions de gaz à effet de serre (GES) associés au fonctionnement de la Centrale;
 - de plus, le coût total devra tenir compte des coûts d'intégration du parc éolien et des coûts additionnels d'opération de la Centrale découlant de la présence du parc éolien.
- Le Prix de la fourniture devra être inférieur à l'ensemble de ces coûts et devra dégager une marge suffisante pour justifier la réalisation du projet pour HQD.
- Prix par kWh (en \$2016) indexé annuellement à 100% de l'IPC pour la durée du contrat et en cas de retard, l'indexation est suspendue.

Garantie de début des livraisons

- À la signature du contrat : 10 000 \$/MW ;
- 18 mois avant la date garantie de début des livraisons, la garantie doit correspondre à 20 000 \$/MW.

Garantie d'exploitation

- À la date de début des livraisons, la garantie doit correspondre à 25 000 \$/MW ;
- Au 10^{ième} anniversaire de la date de début des livraisons, la garantie doit correspondre à 40 000 \$/MW.

Garantie de démantèlement

- au 10^{ième} anniversaire de la date de début des livraisons;
- la valeur sera déterminée par une firme d'experts indépendants.

Garantie pour couvrir les frais d'intégration

- Pour couvrir le remboursement des coûts des travaux requis pour l'intégration du parc éolien, dans l'éventualité où le projet ne se réalisait pas dans les délais prévus ou qu'il soit abandonné par le Fournisseur.
- Montant à être déterminé par Hydro-Québec Distribution
- Voir l'article 25.4 du contrat-type pour plus d'informations.

CONFÉRENCE PRÉPARATOIRE

3 - PROCESSUS DE SÉLECTION

Deux étapes seulement:

Étape 1 : évaluation des soumissions en fonction des exigences minimales

Étape 2 : classement des soumissions sur la base du coût unitaire de l'électricité, en tenant compte des coûts d'intégration

Étape 1

- Les soumissions présentées sont évaluées en regard des cinq (5) exigences minimales ci-après décrites.

1^{RE} ÉTAPE : EXIGENCES MINIMALES

- Cinq (5) exigences minimales :
 - Désignation du manufacturier d'éoliennes;
 - Modélisation fonctionnelle des éoliennes proposées;
 - Appui du Milieu local au projet (résolution);
 - Site d'implantation du projet;
 - Expérience :
 - du soumissionnaire;
 - du manufacturier d'éoliennes désigné.

Étape 2

- Les offres ayant satisfait les exigences minimales de l'étape 1 sont évaluées individuellement en fonction d'un seul critère soit le coût unitaire de l'électricité (\$/MWh);
- HQD procède à l'analyse et au classement des offres reçues sur la base des prix offerts pour l'électricité en tenant compte des coûts d'intégration estimés par HQD.

CONFÉRENCE PRÉPARATOIRE

4 - Raccordement du parc éolien au réseau

- Le raccordement du projet de parc éolien se fera sur le circuit à 69 kV L-778.
- Les travaux de raccordement et de renforcement sur le réseau autonome sont réalisés par HQD, qui en assumera les coûts.
- Toutefois, le soumissionnaire doit prendre en compte les coûts du poste de départ (composé du poste électrique et du réseau collecteur) dans l'établissement du prix de l'électricité qu'il offre à Hydro-Québec Distribution.
- Aucun remboursement n'est offert par HQD pour le poste de départ, ni pour son exploitation.

ÉVALUATION DU COÛT D'INTÉGRATION

ALIMENTER
L'AVENIR

- HQD prend en considération, à l'étape 2 du processus de sélection, l'impact de la soumission sur le coût d'intégration.
- L'impact sur le coût d'intégration tient compte du coût de raccordement du parc éolien au réseau autonome, incluant le coût des modifications à la ligne, au poste du réseau et à la Centrale.
- Après réception des soumissions, HQD réalise des études afin d'estimer ce coût des travaux d'intégration.
- Les résultats sont utilisés pour l'évaluation et la sélection des soumissions.

CONFÉRENCE PRÉPARATOIRE

5 - Principaux engagements contractuels

CARACTÉRISTIQUES DU CONTRAT À INTERVENIR

ALIMENTER
L'AVENIR

- Il s'agit d'un contrat à intervenir basé sur le Contrat- type (Annexe 6 du document d'appel de propositions).
- Aucun changement n'y sera apporté à l'exception des changements nécessaires afin de refléter les caractéristiques propres à chaque soumission comme par exemple :
 - la structure de contrôle ;
 - Les caractéristiques du parc éolien;
 - les quantités contractuelles et les dates.

- **Quantités contractuelles**
 - Puissance contractuelle (MW) ;
 - Énergie contractuelle (MWh).
- **Durée du contrat**
 - 20 ans.
- **Date garantie de début des livraisons**
 - Selon la date proposée par le soumissionnaire.

- Un soumissionnaire peut offrir jusqu'à 2 variantes en plus de son offre principale.
- Les variantes peuvent porter sur :
 - la puissance installée du parc éolien (MW) ;
 - le prix;
 - la date garantie de début des livraisons;
 - le fabricant d'éoliennes désigné ;
 - le modèle d'éolienne.
- Toutes les offres (offre principale ou variante) sont analysées séparément.

EXIGENCES RELATIVES AU MANUFACTURIER D'ÉOLIENNES

ALIMENTER
L'AVENIR

- Entente conclue entre le soumissionnaire et son manufacturier d'éoliennes désigné;
- Certification de la durée de vie des éoliennes;
- Respect des exigences de raccordement, incluant la modélisation du comportement électrique des éoliennes;
- Opération normale des éoliennes jusqu'à -30°C .

CONFÉRENCE PRÉPARATOIRE

6 - Communications et échéancier

- Toutes les communications relatives à cet appel de propositions doivent s'effectuer à partir du site Web d'Hydro-Québec Distribution à l'adresse électronique suivante :

www.hydroquebec.com/distribution/fr/marchequebecois

Échéancier

- Date limite de dépôt du formulaire d'inscription (avis d'intention de soumissionner) **2 décembre 2015**
- Date limite de dépôt d'une modélisation fonctionnelle du comportement électrique des technologies éoliennes proposées **2 décembre 2015**
- Date limite de dépôt des questions **29 mars 2016**
- Date de dépôt des soumissions **12 avril 2016**
- Ouverture publique des soumissions **13 avril 2016**
- Annonce de la soumission retenue (à titre indicatif seulement) **septembre 2016**

PAUSE – 15 MINUTES

ALIMENTER
L'AVENIR

- Une période de questions est prévue après la pause.
- Les questions en français et en anglais seront acceptées.

Questions?

Questions?

